

# Ecocert



ECOCERT est un **organisme de contrôle et de certification**, dont l'activité est à ce titre encadrée par les Pouvoirs Publics et la législation.

Ecocert est agréé par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité.

Son niveau d'exigence permet une réelle garantie du respect de l'environnement et ce, tout au long de la chaîne de production.

## **Les principales garanties d'un produit certifié sont :**

- 95% minimum du total des ingrédients sont d'origine naturelle, obtenus par des procédés de transformation respectueux de l'environnement (les 5% restant peuvent être des ingrédients de synthèse faisant partie d'une courte liste affichée dans le référentiel et comportant quelques conservateurs et agent tampons) pour que les fabricants utilisent des **matières premières issues des agro-ressources** et transformées par des **procédés respectueux de l'environnement** (listés dans le référentiel) **et non des ingrédients issus de la pétrochimie.**

- 10% minimum du total des ingrédients sont issus de l'Agriculture Biologique

- 95% minimum des ingrédients végétaux sont issus de l'Agriculture Biologique (ce critère permet d'imposer au fabricant d'utiliser au maximum des ingrédients bio lorsque cela est possible)

- Les étapes de fabrication et conditionnement sont contrôlées afin de garantir que la traçabilité et la protection de l'environnement proche sont respectées

- L'étiquetage est vérifié par Ecocert et affiche les pourcentages d'ingrédients d'origine naturelle et d'ingrédients bio afin de garantir la transparence pour le consommateur, la traduction de la liste INCI en langage vernaculaire est encouragée.

- La mention suivante apparaît sur les produits certifiés, c'est la seule preuve de la certification:

## **COSMETIQUE ECOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE**

**certifié par ECOCERT SAS-BP 47- 32600 L'ISLE JOURDAIN**

- Les ingrédients issus de l'Agriculture Biologique sont repérés par un astérisque sur la liste INCI qui renvoie à la mention:

- **"\*ingrédients issus de l'Agriculture Biologique"**

## **- Pas de test des produits finis sur les animaux**

**- Les parfums de synthèse, les colorants de synthèse, les silicones, les glycols...sont interdits.** Seuls quelques ingrédients de synthèse indispensables et non encore disponibles en origine naturelle sont autorisés.

## **- La certification :**

Afin de respecter le respect des exigences du référentiel, le fabricant est contrôlé 2 fois par an par un auditeur Ecocert. Ces contrôles portent sur la vérification des produits, de leur obtention, de leur conditionnement et de leur étiquetage. Les opérateurs certifiés reçoivent une licence qui se rapporte à l'entreprise, l'autorisant à fabriquer et/ou distribuer des cosmétiques certifiés et un certificat pour les produits.

Toutes ces exigences sont détaillées dans le Référentiel des Cosmétiques Ecologiques et Biologiques (le bon de commande se trouve sur le site Internet d'Ecocert [www.ecocert.fr](http://www.ecocert.fr)), cet un référentiel officiel, validé par la DGCCRF et déposé au ministère de l'Industrie, il est paru au JO en avril 2003.

Les sociétés certifiées adhérentes à l'association professionnelle Cosmébio peuvent également utiliser le logo Cosmébio.

## **COSMEBIO**

Depuis l'automne 2002, un cahier des charges de la Cosmétique Ecologique et Biologique a été déposé au Ministère de l'Industrie et du Commerce en France. Le travail d'élaboration de ce cahier des charges a débuté en 2000 avec un groupe de responsables d'entreprises de cosmétiques, en collaboration avec l'organisme de contrôle ECOCERT. L'association professionnelle française COSMEBIO est née de ce groupe de travail et s'est ouverte aux entreprises désireuses de s'engager dans ce type de cosmétique.

**La charte COSMEBIO** définit le cahier des charges suivant :

Pour les produits : sélection des ingrédients (produits garantis sans OGM, sans matières issues de la pétrochimie, sans parfum ni colorant de synthèse), sélection des procédés de transformation et de fabrication.

Pour les personnes : la mise sur le marché des produits cosmétiques se fait dans le respect et pour le bien-être des consommateurs, par une information exhaustive et une transparence sur l'ensemble de la filière jusqu'au produit fini.

Pour l'environnement : par le respect de la vie en général (produits non testés sur les animaux), par des mesures spécifiques dans le cadre du respect de l'environnement (emballages recyclables et non polluants, tri sélectif...)

Pour l'économie et la société : développement durable, commerce équitable.

Cet organisme dépose deux sortes de certification s'appuyant sur des degrés différents d'exigence

- Le label « **COSMETIQUE ECOLOGIQUE** »



Ce logo bleu Cosmétique eco, charte cosmébio, certifie que:  
95% minimum des ingrédients sont naturels ou d'origine naturelle  
50% minimum des ingrédients végétaux sont bio  
5% minimum des ingrédients du produit fini sont bio.

- et le label « **COSMETIQUE ECOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE** »



Ce logo vert Cosmétique bio, charte cosmébio, certifie que:  
95% minimum des ingrédients sont naturels ou d'origine naturelle  
95% minimum des ingrédients végétaux sont bio  
10% minimum des ingrédients du produit fini sont bio.

Cosmébio est un label certifié par Ecocert.

Cosmébio autorise des additifs et conservateurs à hauteur de 5 % du total des ingrédients et ne rend pas public son cahier des charges.